



Le directeur

Je soussigné, Yves Colcombet, directeur du Conservatoire du littoral, nommé par décret du 25 février 2010 ;

vu l'article R 322-16 du code de l'environnement ;

vu l'article R 322-37 du code de l'environnement fixant les prérogatives du directeur ;

vu l'article L 143-1 du code forestier ;

vu les arrêtés préfectoraux en date du 8 juin 1979 et du 6 février 1998 soumettant le bois de la Pierre Attelée au régime forestier ;

vu la proposition de plan d'aménagement forestier proposé en date du 25 janvier 2011

DECIDE

Le plan d'aménagement forestier 2007-2021 valant plan de gestion du bois de la Pierre Attelée, commune de Saint-Brévin-les-Pins (44), est approuvé.

A Rochefort, le

11 FEV. 2011


Yves COLCOMBET